



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 02 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une alliance offensive et défensive serait sur le point de se conclure entre les Etats-Unis d'Amérique, la Russie et la Prusse, en vue des événements qui menacent.

Le voyage à Paris de M. de Malaret se rattacherait à ce fait, et aurait pour objet de préparer un contre-poids à cette alliance redoutable par une alliance entre la France, l'Italie et l'Autriche, auxquelles se réunirait aussi l'Espagne.

L'Italie, par suite d'engagements antérieurs avec la Prusse, aurait déjà déclaré qu'elle ne pourrait prendre part à aucune alliance, mais qu'il est de son devoir de rester dans la plus stricte neutralité.

L'Angleterre surveille tous ces mouvements, et l'on prévoit qu'étrangère pour le moment à toutes ces combinaisons, elle se réserverait de se rallier ensuite au plus fort.

La Correspondance italienne apprend qu'une convention militaire pour la répression du brigandage a été conclue entre les autorités militaires de la division territoriale de Naples et le commandant des troupes pontificales sur la frontière méridionale des Etats de l'Eglise.

Par suite de cet accord, toutes les conventions militaires, existant l'année dernière avant les événements d'octobre, sont remises en vigueur.

On lit dans la Gazette de Vienne, du 14 avril : « Pour écarter tout sujet de doute, nous sommes autorisés à déclarer expressément que

la prétendue lettre du pape à l'empereur François-Joseph est complètement apocryphe. »

Nous avons annoncé le bruit de la disparition de Garibaldi ; voici ce que nous lisons dans le Courrier français :

Il n'est pas improbable que Garibaldi quitte sous peu Caprera pour aller à Florence. On dit qu'il se proposerait d'aller à la chambre pour déposer son vote contre l'impôt sur la mouture.

Mais, d'après des renseignements que nous sommes fondés à croire très-exacts, Garibaldi, qui n'a pas encore prêté serment, n'est d'aucune façon disposé à faire son entrée à la chambre. Il est attendu en Sicile, où le mécontentement est tel qu'un soulèvement se prépare dans l'île pour répondre à cet impôt très-impopulaire dans toute l'Italie.

Le général Cosenz, de retour de Sicile pour assister aux discussions de la chambre, disait aux députés ses amis : « Si on retire les troupes de l'île, la révolution est faite, et les autorités seraient obligées de se retirer à l'instant. »

La situation est la même dans les provinces napolitaines, où l'impôt sur la mouture est appelé l'impôt sur la misère.

Le vote de cette loi, au moment même où des sommes considérables sont employées aux préparatifs des fêtes pour le mariage du prince Humbert, portera dans l'opinion un coup terrible à la monarchie de Savoie, dont la popularité est loin de croître.

On lit dans le même journal :
L'agence Havas, et après elle les journaux

ont démenti la nouvelle d'une attaque d'apoplexie qui aurait atteint Victor-Emmanuel.

Nos correspondances nous apprennent que les démentis de l'agence Havas et des journaux n'ont aucune raison d'être.

Victor-Emmanuel a été plusieurs jours très-mal ; mais il commence à être mieux.

On ne comprend pas pourquoi quelques journaux et l'agence Havas ne voudraient pas même que le roi d'Italie fût malade.

D'après la nouvelle loi sur la réforme militaire, que la chambre roumaine vient d'adopter, chaque Roumain capable de porter les armes sera obligé, depuis vingt ans jusqu'à trente, de servir dans l'armée active ou dans la réserve. Le service sera de deux ans dans la ligne, de quatre ans dans la garde mobile, et le reste dans la réserve.

S. Exc. le Ministre de l'intérieur a adressé à l'Empereur le rapport suivant :

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à la haute appréciation de Votre Majesté le résumé des rapports qui m'ont été transmis sur l'ensemble des opérations des conseils de révision qui viennent de se réunir sur tout le territoire de l'Empire.

La nouvelle loi militaire, dans la première et la plus délicate de ses applications, vient de recevoir du patriotisme national la consécration la plus complète.

On peut affirmer que dans la France entière les opérations des conseils de révision ont été régulières et faciles. Institués pour la forma-

tion des premiers contingents de la garde nationale mobile, ils ont fonctionné du 9 au 21 mars. Chaque conseil formé au chef-lieu d'arrondissement a dû se transporter, autant que possible, dans chacun des cantons.

Dans la très-grande généralité de ces cantons, les jeunes gens se sont présentés avec bonne volonté et avec un véritable entrain. Les populations des grandes villes, telles que Paris, Lyon, Saint-Etienne, Lille et Rouen, n'ont pas montré de moins favorables dispositions. Les provinces récemment annexées ont été à la hauteur des anciennes provinces de la France.

Un grand nombre de départements se sont fait remarquer par leur élan. Je dois signaler entre autres à Votre Majesté ceux du Calvados, de la Manche, du Morbihan, de la Lozère, de la Corrèze, de l'Ardèche, et presque tous ceux du nord et de l'est de la France. Dans le Var, les opérations cantonales ont eu le même caractère que les fêtes populaires du pays. Dans l'Eure, des jeunes gens n'ayant pas la taille réglementaire demandaient leur inscription. Dans l'Aube, des célibataires ayant dépassé l'âge insistaient également pour être inscrits.

Les jeunes gens des classes antérieures, que l'on s'attachait à représenter comme froissés par l'apparente rétroactivité de la loi, ont accepté partout avec bon vouloir les obligations qu'elle leur impose. Le nombre de ceux qui ont demandé à être soumis à la visite a été relativement faible et uniquement pour des cas d'exemptions légitimes : beaucoup préféreraient l'inscription et la demandaient au cri de : *Vive l'Empereur!* plutôt que de faire valoir des

FEUILLETON.

10

L'AIGLE NOIR DES DACOTAHS,

PAR JULES B. D'AUBRIAC.

(Suite.)

Parfois un serpent surgissait entre les pieds d'un cheval qui alors se cabrait ou faisait un violent saut de côté.

— Ne descendez pas tous à la fois ! s'écria malicieusement Waltermyer, au moment où un cavalier désarçonné cherchait à se remettre en selle : vous auriez mieux fait de sauter en l'air, aussi haut que le Pic de l'Indépendance, par ce moyen vous auriez pu inspecter plus loin à la ronde les mouvements de cette perfide engeance.

— Quoi? de quoi parlez-vous? nous ne voyons rien.

— Eh bien! ni moi non plus. Cependant je vous dirai, mon homme, que celui qui a occasionné votre chute est un serpent à sonnettes; rien que cela!

— Un serpent à sonnettes!!!

— Quoi autre chose? Trouvez-moi donc par ici d'autres animaux que des reptiles, des chiens sauvages ou des chouettes! Tout cela vit dans la prairie en famille.

— Bah!

— Dites, bah! tant que vous voudrez : si vous en aviez chassé et mangé autant que moi, vous seriez moins incrédule.

— Manger des serpents?

— Pourquoi pas? c'est même très-bon et très-délicat. J'avoue néanmoins que je n'en cherche pas lorsque j'ai d'autre gibier à me mettre sous la dent.

— J'aimerais mieux mourir de faim.

— Attendez d'y être, mon garçon, pour parler ainsi. Je vous dis qu'un homme affamé ne s'amuse pas à choisir sa nourriture; il prend ce qu'il trouve. — Le mulet, par exemple, n'est pas ce qu'il y a de meilleur en cuisine, pourtant ça se laisse manger; le cheval est juteux s'il n'a pas été surmené jusqu'à mourir : Eh bien! en comparaison, le serpent à sonnettes est un morceau choisi.

Un éclat de rire général accueillit la thèse gastronomique du trappeur. La marche continua allègrement, quoique plus d'un regard inquiet se dirigeât vers les broussailles pour y épier le reptile dangereux dont il venait d'être question.

— Laissons souffler un instant les chevaux, continua Waltermyer; quelques minutes de repos ne les fâcheront pas, cela les mettra en haleine pour gravir les montagnes. Je vais vous raconter une histoire qui nous

est arrivée, à Lemoine et à moi, il y a quatre ans, précisément dans ce Sloo. C'était par une scélérate et brûlante journée du mois d'août; le moment où les serpents sont dix fois plus venimeux qu'en tout autre temps. Si vous êtes piqué vous êtes perdu. Bon! nous marchions donc ensemble, le Français et moi, lorsque tout-à-coup je l'entends pousser deux cris!... Deux hurlements...! comme je n'en ai jamais entendu. Ce n'était pas le moment de questionner, je regarde vivement, et, que je sois pendu! si ce n'était pas les deux plus gros de leur espèce, deux énormes serpents, qui, enroulés aux jambes de son cheval, le piquaient, le mordaient à l'envi. Je n'ai jamais bien pu comprendre comment cela s'était fait : sans doute le cheval était tombé juste sur leur trou. Quoiqu'il en soit, ils n'ont pas vécu longtemps, mais le cheval est mort au bout de cinq minutes.

— Je croyais que vous connaissiez le moyen de guérir la piqûre du serpent, dit Miles Morse.

— Oui, quelquefois, quand on peut; mais seulement si l'on peut se procurer la feuille du frêne-bleu, ou la Fougère-au-serpent. Cependant je vous dis, mes camarades, qu'en pareil cas il ne faut pas perdre du temps à chercher un médecin; il n'y a qu'à boire une forte gorgée de whisky, et à en laver la plaie, sans retard! souvenez-vous de cela, et...

Waltermyer s'arrêta court, et darda sur la montagne un regard d'aigle : il venait d'entendre le même cri de guerre qui avait terrifié les Mormons; mais cette clameur sauvage était si lointaine qu'aucun de ses compagnons ne put la reconnaître; quelques-uns, même, ne l'entendirent pas.

— Ah! fit le trappeur, les panthères hurlent sur la montagne.

— Quoi! ce sont les Indiens? demanda le pauvre père d'une voix tremblante.

Et des larmes jaillirent de ses yeux, à la pensée qu'il était proche de sa chère enfant... mais que peut-être il ne la trouverait pas vivante.

— Je n'oserais rien assurer, étranger; si c'est la vermine indienne, il faut qu'elle soit en guerre : autrement vous ne l'entendriez pas hurler, vociférer et faire tout ce vacarme. Non, non, les sauvages sont des brutes trop rusées pour se trahir ainsi; ils savent tenir leur langue mieux que pas un homme blanc. Enfin, n'importe, si nous restons ici à prendre des serpents, nous n'aurons guère occasion de nous rencontrer avec ces braillards.

— Marchons donc!

Waltermyer reprit la tête de la colonne, mais il paraissait inquiet, avançait avec précaution, se haussant fréquemment sur la selle, et jetant des regards investi-

cas douteux ou même souvent des cas réels.

A Charleville et à Mézières, aucun appelé ne voulait subir la visite du médecin. Ceux qui, dans la Meurthe, la réclamaient, étaient l'objet de manifestations peu bienveillantes de la part de leurs camarades.

La moyenne des exemptions accordées aux soutiens de famille reste au-dessous du maximum fixé par la loi. Dans la Meurthe, les exemptions n'atteignent que la proportion de 2.22 0/0. Elles sont encore beaucoup moins considérables dans le Haut-Rhin (on y compte 104 exemptés sur 9,468 inscrits).

Tel est l'ensemble des opérations pour les 2,941 cantons et les 373 arrondissements.

En laissant de côté quelques scènes d'ivresse sans aucune importance, nous n'avons à relever d'incidents regrettables que sur trois points : à Mautauban, un attroupement et des cris séditieux isolés dont les deux auteurs sont condamnés à une peine légère à raison de leur jeunesse ; à Toulouse et à Bordeaux, un mouvement plus sérieux dont les meneurs obéissaient à un mot d'ordre et dont le caractère est suffisamment déterminé par les antécédents des coupables.

Sur les 11 condamnés de Toulouse, 7 avaient subi des peines antérieures pour vol ou rébellion. Sur les 23 condamnés de Bordeaux, 7 avaient déjà été frappés pour vol, 3 pour vagabondage et autres délits, 3 enfin avaient été inculpés précédemment pour vol et pour coups.

Dans d'autres localités, des placards insurrectionnels, conçus en termes à peu près identiques, et affichés au même moment sur des points opposés du territoire, ont été lacérés immédiatement par les habitants.

L'opinion publique a donc réprouvé partout les tentatives de désordre dont l'institution de la garde nationale mobile n'était que le prétexte, et à Toulouse, à Bordeaux, à Mautauban, l'attitude des jeunes gens devant les conseils de révision a protesté contre les agitations auxquelles on les conviait.

Attaquée par les oppositions réunies, dénaturee par des interprétations aussi erronées que malveillantes, la nouvelle loi militaire rencontrait des inquiétudes propagées avec habileté, une crise alimentaire exceptionnelle et le malaise des classes ouvrières. Elle a triomphé de ces obstacles, comprise et défendue par le bon sens et le patriotisme des populations.

On peut donc affirmer, en s'appuyant sur des faits aujourd'hui bien acquis, qu'elle est résolument acceptée par l'opinion, et que sa première application a été pour le peuple une nouvelle occasion de manifester sa confiance persévérante dans l'Empereur.

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté, à titre de pièces justificatives, et pour les 89 départements, les rapports administratifs, ainsi que les documents que

l'autorité judiciaire a bien voulu mettre à ma disposition.

Je suis, etc.

Le ministre, etc.

Pour les articles non signés : P. GODET.

OBLIGATIONS DU NORD DE L'ESPAGNE.

La transaction proposée par le projet de règlement de la Dette du Chemin de fer du Nord de l'Espagne, qui avait soulevé des discussions irrésolues, et plus propres à nuire aux intérêts des obligations, qu'à les sauvegarder, avait donné lieu à une certaine indécision, et, par suite, à une abstention relative, dont reviennent les obligataires qui comprennent leur évident intérêt.

On lit, en effet, dans la *Liberté* du 6 avril :

« Les anciens obligataires, d'après les lettres que nous recevons tous les jours, se félicitent de l'échange qui va se faire avec le paiement du coupon. Ils comprennent que la créance du Crédit mobilier espagnol exigible pouvait amener la faillite du chemin de fer du Nord de l'Espagne; que des procès pour la solution très-éloignée ne mettraient pas une obole dans leur poche, ne viendraient pas à leur aide; tandis qu'avec les nouvelles obligations, le coupon payé, ils pourront réaliser leur titre à un prix plus élevé que celui d'aujourd'hui. L'intérêt réel de chacun prime toute démonstration théorique. »

Les renseignements qui nous parviennent nous mettent à même d'informer les porteurs des obligations du Nord de l'Espagne, qu'environ trois mille porteurs avaient, aux dernières dates, envoyé leur adhésion. Il est désirable que cette manifestation se complète. L'intérêt des retardataires à transmettre leur adhésion n'est pas contestable, le coupon du 1^{er} avril 1868 des obligations de priorité devant être payé immédiatement à raison de 7 fr. 50 aux obligataires qui auront adhéré et fait l'échange.

Les bordereaux d'adhésion se trouvent :

A PARIS, au Crédit Mobilier, 15, place Vendôme ;

— au domicile de la Société, place Vendôme, n° 8 ;

A LYON, à la Société du Crédit Lyonnais, rue Impériale ;

A BRUXELLES, à la Société Générale et à la Banque de Belgique ;

A SAUMUR, chez MM. veuve De Fos LE THUELLE et fils, banquiers.

(154) DE HÉRICOURT.

Nouvelles Diverses.

S. A. I. le prince Napoléon ne se rendra à Florence pour le mariage du prince Humbert, son beau-frère, que dans quelques jours. Le prince Napoléon rentrera ensuite à Paris.

— Les buffles et les daims courent peut-être en ce moment ; mais ils ne suivent pas ce chemin-là.

— Eh bien ! Waltermeyer, interrompit Miles Morse, dites-nous ce que c'est.

— De la fumée.

— De la fumée ? je ne vous comprends pas.

— Oui ! de la fumée et du feu ! vous en serez vaincus dans un instant.

Tous montèrent debout sur leurs selles et jetèrent des regards éperdus sur la plaine. Partout, en arrière, dans l'horizon immense, tourbillonnaient d'épaisses colonnes de fumée jaunâtre, déchirées çà et là par d'immenses langues de feu.

— Le feu est à la prairie, reprit Waltermeyer, nous sommes cernés par l'incendie.

— Juste ciel ! est-ce vrai ?

— Aussi vrai que le ciel dont vous parlez.

— Alors nous sommes perdus.

— Mille autres ont passé par cette épreuve et n'y ont pas laissé leurs os. Mille et deux mille y ont péri.

— Eh courons ! fuyons ! poussons les chevaux pour gagner un terrain découvert.

— Autant vaudrait entreprendre d'aller dans la lune. Vos chevaux paraîtront marcher comme des escargots devant le vol de l'incendie. Mon brave Black lui-même, qui vaut dix de ses pareils, ne pourrait s'échapper.

S. A. I. M^{me} la princesse Clotilde est partie mardi soir pour Florence, où elle se rend pour assister au mariage de S. A. R. le prince Humbert avec la duchesse de Gènes.

La princesse est accompagnée par M^{me} la baronne Barbier, sa dame d'honneur, et de M. Brunet, un de ses chambellans.

M. le comte Vimercati se rend également à Florence pour quelques jours.

Le prince royal de Prusse arrivera à Turin le 20 de ce mois.

La reine de Portugal a traversé Madrid le 13 à deux heures, et a continué son voyage pour se rendre à Turin. Elle est arrivée dans la nuit à Bayonne et a poursuivi sa route en se dirigeant vers Bordeaux.

— Toutes les sections du conseil d'Etat sont convoquées en assemblée générale pour le 15 avril, à une heure et le 16, à deux heures, de délibérer sur plusieurs projets de loi que le gouvernement désirerait pouvoir présenter au Corps-Législatif, à la reprise de ses travaux.

On sait que le conseil d'Etat est saisi de l'examen de deux questions importantes, l'une qui est relative à la révision de la loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures et sur l'apprentissage ; l'autre, qui concerne les rapports entre patrons et ouvriers à propos de l'article 1741 du Code Napoléon.

Les commissions du Corps-Législatif ont repris leurs travaux. La commission du budget et la commission des douanes se sont réunies.

— Trois candidats vont se trouver en présence, dans l'arrondissement de Sarlat, pour l'élection au Corps-Législatif : M. Alexandre de Bosredon, M. Gibiat, directeur-gérant du *Constitutionnel* et du *Pays*, et M. le marquis de Maleville, ancien pair de France.

Le gouvernement a fixé son choix sur M. Alexandre de Bosredon, frère de M. de Bosredon, secrétaire général au ministère de l'intérieur.

M. Gibiat maintient sa candidature dans les termes où il l'a posée ; en se présentant comme candidat indépendant, il invoque ses sentiments bien connus de dévouement à l'Empire et à la dynastie.

Le candidat de l'opposition sera M. le marquis de Maleville.

La campagne électorale est commencée et elle s'annonce comme devant être des plus animées.

— On écrit de Brest :

« Le capitaine Le Bris, occupé depuis longtemps à la construction d'un oiseau gigantesque, au moyen duquel il doit s'envoler dans les airs, doit commencer ses expériences dans quelques jours. L'inventeur est occupé en ce moment à monter le corps de son oiseau dans la gare transatlantique ; il a fait faire un charriot qui servira au transport du géant des airs sur le plateau du polygone de l'artillerie, où aura lieu l'application des ailes, dont chacune

a une envergure de 8 mètres 50 centimètres, et doit se mouvoir au moyen de soixante-douze poulies, reliées par des fils de soie correspondant à un tourniquet qui donne le mouvement.

» Après les premières épreuves, le capitaine-oiseau descendra sur le terrain-plein du port Napoléon ; puis de là, en présence du public, il s'envolera, planera et prendra sa direction pour traverser le port et peut-être la rade. Il sera muni d'un parachute pour descendre, en cas de force majeure, d'une hauteur de 200 à 300 mètres, à laquelle il doit manœuvrer dans l'espace. Les précautions seront prises pour le recueillir en mer, dans le cas où il ne pourrait opérer sa descente à terre.

» Tous ceux qui ont vu le mécanisme ont foi dans la réussite de l'entreprise, et, en témoignage de l'habileté et de la patience du capitaine Le Bris pour un travail de cette importance, lui souhaitent un succès complet. »

— On ignore généralement la durée de l'existence d'une locomotive, et l'on croira à peine que cette machine, dont le travail est incessant, puisse fournir une carrière de quinze années. C'est pourtant là la limite de son existence. Après quinze années, la locomotive est dépecée de toutes pièces, et de cette machine puissante et presque animée, il ne reste plus que les débris informes.

Sait-on ce que la locomotive a parcouru de kilomètres pendant la durée de ses services ? Elle a parcouru 320,000 kilomètres (105,000 lieues), soit 28,000 kilomètres par an.

— Voici un procédé recommandé par un boulangier pour donner au pain un goût fort agréable, et pour augmenter son pouvoir nutritif.

Faire bouillir dans l'eau le gruau tiré du son, en le remuant continuellement avec une pelle en bois ; après un quart d'heure d'ébullition, filtrer à travers une toile neuve. L'eau filtrée a enlevé au son, par l'ébullition, la farine qu'il contient, puis un principe muqueux et un autre principe particulier et très-aromatique, qui donne au pain une odeur et une saveur excellentes. Cette eau filtrée sert à pétrir la farine pour faire le pain, et elle en augmente le poids d'environ un dixième.

— La *Patrie* assure qu'un membre du conseil d'Etat qui a suivi assidûment les prédications de l'abbé Bauer, à la Madeleine, serait sur le point d'entrer dans les ordres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche dernier, jour de Pâques, a eu lieu l'inauguration de l'orgue de l'église St-Pierre. Ce magnifique instrument est sorti des ateliers de M. Louis Bonn, facteur à Tours, fort avantageusement connu déjà dans notre

gâteaux par-dessus la mer onduleuse des feuillages verts. Enfin, sous l'impression d'une pensée soudaine, il s'arrêta et réunit ses compagnons autour de lui.

— Quoi de nouveau ? lui demanda un des plus impatients de la bande ; nous ne marchons donc plus, et nous ne sortirons donc jamais de ces boursiers maudits, où il n'y a ni air, ni sentier ? J'en ai assez des trous, des serpents et des moucheron.

— Etes-vous préparé à la mort ? lui demanda solennellement Waltermeyer, dont l'honnête visage avait perdu sa gâté habituelle, pour prendre une expression anxieuse.

— Mourir ! quelle question ? Est-ce qu'on est prêt à cela ?

— Cependant la mort nous environne : entendez-vous ce bruit ?

— Oui, il court dans les broussailles lointaines derrière nous. Peut-être c'est un des chevaux que nous avons abandonnés.

— Un cheval ne galope pas si vite ; un daim lui-même ne pourrait pas.

— Qu'est-ce donc ?

— Levez-vous sur vos étriers et regardez.

— Je vois un grand nuage de poussière épaisse, comme si cent buffles passaient à grande vitesse, la soulevant dans les airs.

— Enfin ! nous faut-il donc mourir ici comme des renards dans leur trou ?... d'une horrible mort que nous attendons lâchement, sans faire un pas pour l'éviter ?

— Elle gagne ! elle avance comme une trombe, la flamme ! cria le vieux Morse avec désespoir. Oh ! ma fille ! ma pauvre fille ! !

— Partons donc ! hurlèrent ses compagnons ; la fuite ou la mort !

— Sans doute ! dit une voix irritée, mourons au moins en hommes, au galop ! à quoi rêve donc ce Waltermeyer immobile ?

— Je rêve... ? fit le guide avec explosion ; oui ! j'admire que des hommes comme vous connaissent si peu la grande prairie.

— Eh bien ! restez à votre aise ; moi ne voulant pas brûler ici je pars.

— Halte ! s'écria Waltermeyer en posant une main vigoureuse sur les rênes du cheval.

L'animal effaré se cabra, rua et souffla bruyamment ; la fumée venait d'arriver en larges bouffées sur le groupe tremblant. Hommes et chevaux se serrèrent instinctivement et baissèrent leur têtes sous le souffle des terribles précurseurs de l'incendie.

— Que faites-vous ? demanda aigrement le fugitif ; êtes-vous fou ?

— Non, c'est vous qui êtes insensé... ! vous voulez

faire la leçon à un vieux trappeur comme Waltermeyer. Ecoutez-moi bien : je sais, comme vous, que le feu arrive sur nous ; et pourtant je reste ici. Le premier qui voudra se sauver n'ira pas loin, car je lui enverrai une balle dans le crâne.

— Mais au nom du ciel ! Waltermeyer, pourquoi s'acharner à rester ici quand nous pourrions fuir ? demanda Morse.

— Pour qui me prenez-vous, étranger ; pour un scélérat ou un fou ?

— Non sans doute.

— Ah ! ce n'est pas malheureux ! eh bien ! obéissez-moi, liez vos chevaux les uns aux autres, tête contre tête, serrez vos nœuds de manière à ce qu'ils ne puissent les rompre, car lorsque les flammes les environneront aucune puissance humaine ne sera capable de les retenir.

On se hâta de lui obéir sans répliquer.

— Maintenant, ne liez-vous pas le vôtre ? lui demandèrent ses compagnons lorsque leur opération fut achevée.

— Non pas ! ce n'est pas un de vos chevaux citadins, stupides et indociles ; d'ailleurs ce n'est pas la première fois qu'il se trouve à pareille fête ; il connaît son affaire mieux que vous.

Tout en parlant il toucha légèrement les rênes, et

contrée par les orgues qu'il a montées dans les autres paroisses de la ville, l'orgue du chœur de la cathédrale d'Angers, et le grand orgue de Beaufort.

L'orgue nouveau est composé de vingt jeux, dont 12 au grand orgue et 8 au récit. Ces jeux sont établis sur deux *sommiers*, dans lesquels l'air est comprimé par deux soufflets d'une grande puissance. Ils sont distribués sur deux claviers à mains de 54 notes, et un clavier pour les pieds de deux octaves.

De plus, il possède 7 pédales de combinaison, au moyen desquelles l'organiste peut, dans un même morceau de musique, et sans ôter les mains de dessus le clavier, passer de la plus petite intensité de sons jusqu'à la plus grande.

Nous avons remarqué la pureté de son des flûtes, la douceur des voix célestes, la puissance des jeux de fonds et des jeux d'anches, combinés ensemble, et principalement les jeux de récit renfermés dans une boîte appelée boîte d'expression. Cette boîte est fermée à sa partie antérieure par des volets, que peut ouvrir ou fermer à volonté l'organiste au moyen d'une pédale, avec laquelle il obtient les *crescendo* et les *diminuendo*, qui font le charme d'un morceau de musique.

M. Bachman, qui a inauguré l'orgue, a fait valoir avec un succès mérité toutes les ressources de ce bel instrument. Il a joué avec une *maestria* admirable tous les morceaux de musique, et particulièrement l'entrée de chœurs, l'offertoire, l'élévation et la sortie.

Nous ne terminerons pas sans nous faire l'interprète de la reconnaissance générale pour la personne généreuse à laquelle la paroisse doit cet orgue, et sans adresser des remerciements à notre vénérable curé qui a complété l'ornementation de l'église par l'acquisition d'un instrument qui joue un si grand rôle dans les cérémonies religieuses et qui contribue si puissamment à porter l'âme à la prière.

On nous communique l'article suivant, que nous publions dans l'intérêt général du producteur et du consommateur.

Le conseil municipal de notre ville, dans sa dernière séance, s'est occupé de la question de la boucherie, et l'un des membres du conseil a signalé que, depuis la suppression de la taxe, la viande était vendue à Saumur à des prix relativement très-élevés.

Il résulterait des renseignements qui ont été fournis que les villes qui nous environnent seraient mieux favorisées que nous sous le rapport du prix de la viande. A Poitiers, par exemple, qui compte 30,000 âmes de population, la vache est livrée au détail à raison de 1 franc le kilogramme, tandis qu'à Saumur, ville de 15,000, elle est vendue au prix excessif de 1 franc 50 le kilog.

On sait, d'après les tableaux statistiques publiés périodiquement d'après les relevés pris à l'Abattoir (1), que la vache entre pour la majeure partie dans la consommation faite à Saumur, et que le plus souvent elle est de 2^e et de 3^e qualité, cette dernière désignée comme maigre et de qualité médiocre, pour ne pas dire davantage. En comparant donc le prix de la viande vendue à Poitiers 1 franc le kilog. et à Saumur 1 franc 50, nous sommes obligés de reconnaître que notre ville, placée pour ainsi dire au centre de la production, se trouve néanmoins grevée d'un impôt réel et considérable qui se renouvelle chaque jour et atteint toute la population.

Sur la demande de plusieurs conseillers municipaux, M. le maire de Saumur a bien voulu se charger de prendre des informations près de l'administration municipale de Poitiers pour se rendre compte de la différence du prix de la viande dans cette localité.

En attendant les renseignements qui seront fournis et les mesures qui pourront être prises ultérieurement, nous pensons que cette importante question de la boucherie pourrait être promptement et facilement résolue par l'établissement à Saumur d'une boucherie par actions, à l'instar de la boulangerie récemment créée dans notre ville et dont le succès déjà a dépassé toutes les prévisions. Une boucherie ainsi organisée, en dehors de toute spéculation, ne s'attachant à livrer à la consommation que des viandes d'une qualité irréprochable et à des prix modérés, serait assurée à Saumur d'un succès complet. En effet, les actionnaires seraient nombreux et ils deviendraient naturellement les clients du nouvel établissement; ils n'auraient point à redouter la livraison de viande d'une origine suspecte ou douteuse; ils auraient aussi ce double avantage de recevoir les intérêts de leurs actions par les dividendes qui leur seraient distribués chaque année, et de rentrer, dans un délai rapproché, dans le montant de leur capital par la différence notable qu'ils retrouveraient sur le prix de la viande.

Ajoutons, pour terminer, que les actionnaires auraient aussi cette satisfaction d'avoir créé dans notre ville un établissement utile et durable, qui, fonctionnant à côté de la boulangerie des sociétés de secours mutuels, compléterait ainsi une œuvre dont on appréciera, sans aucun doute, les heureux résultats dans le présent et dans l'avenir.

Nous avons donc l'espoir que prochainement on s'occupera de créer à Saumur une boucherie par actions.

Comme nous l'avons dit, on peut-être assuré à l'avance du succès le plus complet.

(1) Etat des viandes abattues et livrées à la consommation à Saumur du 28 mars au 3 avril 1868.

| | | | |
|--------|--------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Bœufs. | Vaches | Vaches | Vaches 3 ^e qualité |
| | 1 ^{re} qualité. | 2 ^e qualité | maigres et médiocres |
| néant. | néant. | 15. | 3. |

La loterie de St-Vincent-de-Paul a été tirée mardi, à 2 heures du soir, dans l'une des salles de la Mairie. Le principal lot consistait en une magnifique pendule, donnée par S. M. l'Impératrice; elle a été gagnée par le numéro 227.

Voici la liste des numéros gagnants qui n'ont pas encore été retirés :

4, 89, 114, 148, 167, 183, 227, 234, 254, 307, 323, 439, 463, 551, 552, 567, 577, 582, 587, 615, 645, 674, 712, 723, 763, 774, 780, 786, 789, 790, 798, 835, 859, 995, 1003, 1048, 1052, 1168, 1187, 1286, 1414, 1425, 1471, 1487, 1523, 1541.

S'adresser, pour retirer les lots, chez le concierge de la Mairie.

La journée de samedi a été marquée à Nantes, dit l'*Union bretonne*, par un déplorable événement. M^{lle} B..., jeune fille de seize ans, était sortie de pension pour venir passer les fêtes de Pâques chez ses parents, propriétaires de la maison de nouveautés : *À la Ville de Nantes*, située à l'angle des rues Crébillon et Santeuil.

Dans l'après-midi, la domestique se mit en devoir de préparer une *bouillie*. Elle se servit d'abord d'une casserole de terre; puis, trouvant que, par suite de la vive chaleur, la farine mêlée au lait adhérait à l'intérieur de la casserole, elle prit un autre récipient. C'était une casserole en cuivre que la domestique frotta et essuya d'abord. Elle y versa ensuite sa bouillie toute brûlante.

On se mit à table et l'on s'empressa de faire honneur au mets ainsi préparé. M^{me} B... mère, M^{lle} B... et la bonne en mangèrent. Peu de temps après, celle-ci et M^{me} B... mère se plaignirent, disant qu'elles ressentaient des coliques assez violentes. Ces mots frappèrent l'esprit de M^{lle} B..., qui s'écria : « Mon Dieu ! nous sommes empoisonnées... c'est la bouillie apprêtée dans une casserole de cuivre... Nous sommes empoisonnées ! »

La malheureuse jeune fille ne se trompait pas, et quoique atteinte seulement après sa mère et la bonne, ce fut elle qui éprouva les plus terribles effets du mal dont les progrès effrayants n'ont pu être conjurés par les secours de la science. M^{lle} B..., après avoir souffert d'intolérables douleurs, est morte dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures.

Quoique grave, l'état de M^{me} B... a cessé d'offrir du danger. Mais on est moins rassuré au sujet de la domestique, involontaire auteur et victime de ce cruel événement.

M. B..., le chef de la famille si douloureusement frappée, est, croyons-nous, à Paris en ce moment. Quelle épouvantable nouvelle le télégraphe a portée à ce malheureux père ! Quel lamentable retour au foyer à moitié dé-

sert de la maison qu'il a quittée pleine de joie !...

L'affaire de l'empoisonnement relaté plus haut, dit le *Phare de la Loire*, a donné lieu à une enquête de laquelle il résulterait, nous dit-on, que quatre autres familles de la ville auraient éprouvé des accidents graves à la suite de la consommation de mets comprenant de la farine.

Nous croyons devoir n'entrer, à ce sujet, dans aucun détail, mais nous sommes en mesure d'affirmer, pour rassurer la population, que des dispositions ont été prises par l'autorité pour prévenir de nouveaux malheurs.

Il y a lieu de penser que la mauvaise qualité de la farine employée par la famille B..., et par quelques personnes encore, a seule entraîné les conséquences qu'on en a déploré.

Le parquet a fait saisir chez le boulanger, vendeur de ce produit, toute la farine en magasin et interdit absolument la vente. La boutique est ouverte, mais sur les planches, on ne voit pas un seul pain.

Nous espérons que demain, il nous sera possible de publier de plus amples renseignements.

On procède à l'analyse des marchandises saisies, et l'on ne tardera pas à connaître le résultat de cette opération et celui de l'autopsie du corps de M^{lle} B...

Les obsèques de cette malheureuse jeune fille ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours d'amis, profondément attristés.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Programme de la soirée au profit de la veuve Chevallier, donnée par MM. les Sous-Officiers de l'École de cavalerie, le vendredi 17 avril.

1^{re} PARTIE.

Ne touchez pas à la Reine (chœur), opéra-comique, musique de Boisselot.

La Succession Bonnet, comédie-vaudeville en un acte, par M. de St-Rémy.

Personnages : Duponceau, petit rentier; Chappardin, homme d'affaires; Gridre, clerc d'huissier; Bonnet; un notaire; Emma, fille de Duponceau.

Nidja la Juive, romance dramatique, paroles de M. Léon Cosson, musique d'Alphonse Leduc.

2^{me} PARTIE.

Qui va-là ! (nocturne avec chœur), paroles de M^{me} Laure Jourdain, musique d'Aristide de Latour.

La Consigne est de Rôfler, vaudeville en un acte.

Personnages : Tavernier, capitaine; Landremol, cavalier; Irma, femme de Tavernier; Charlotte, soubrette.

3^{me} PARTIE.

L'Affaire de la rue de l'Oursine, vaudeville en un acte.

Personnages : Lenglumé; Mistingue; Potard; Justin, domestique; Norine, femme de Lenglumé.

La Chasse aux Isards (chœur montagnard), paroles et musique d'Alfred Rolland.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Cherbourg, portant la date du 14 avril, 6 heures 55 minutes du soir, annonce que le voyage du Prince Impérial s'est fait dans les meilleures conditions. Son Altesse Impériale a été reçue à Cherbourg avec un grand enthousiasme. Le Prince est installé à bord. Le temps est superbe. La rade, illuminée spontanément, offre un coup-d'œil magnifique.

Le 15, à huit heures du matin, le Prince, accompagné du préfet maritime, a visité la digue et, après déjeuner, s'est rendu à bord de la *Savoie*. A une heure et demie, le Prince et sa suite ont fait une promenade dans le port et sur les fortifications.

appuya sa main sur le garrot du noble animal : celui-ci aussitôt ploya promptement ses jambes fines et nerveuses, et se coucha par terre avec un empressement joyeux. Après avoir suivi des yeux les mouvements de son cheval, avec un orgueil que comprendra tout vrai cavalier, il se dépouilla de son manteau, et lui en couvrit la tête de manière à l'abriter complètement de la flamme et de la fumée.

— Maintenant, mes amis, s'écria-t-il en se tournant vivement vers ses compagnons : à l'œuvre, il n'est que temps ! fauchez, coupez, arrachez le gazon et les broussailles tout autour de nous, de manière à former une grande place circulaire entièrement nue : en avant serpes, haehes, couteaux, et soyez prompts si vous voulez conserver votre vie.

Joignant l'exemple aux paroles, il se mit à l'ouvrage et abattit des monceaux d'herbes qu'il rejeta en rond le plus loin possible.

Mais leurs préparatifs avaient commencé trop tard, l'incendie arriva sur eux avant qu'ils eussent rasé le gazon sur un espace assez grand; des dards de flammes, des bouffées épaisses de fumée, vinrent les frapper au visage. Encore quelques instants et ils étaient asphyxiés.

Waltermyer, d'un coup-d'œil rapide jugea la position, et s'aperçut que sur un point le feu était moins

violent.

— Tête baissée ! hurla-t-il en se dépouillant de sa veste en toile, poussez droit dans le feu ! et passez au travers !

En même temps, suivi de tous ses compagnons, il se lança résolument dans l'incendie, au rebours de sa course, et franchit la ligne de feu qui heureusement sur ce point n'avait pas une grande épaisseur.

Quelques bonds désespérés les portèrent sur le terrain brûlé et exempt de flammes; le fléau dévorant continua son vol embrasé, et il était loin déjà lorsqu'ils se retirèrent pour courir à leurs chevaux. Les pauvres bêtes haletantes et terrifiées respiraient à peine : bientôt l'air vif et pur les ranima.

— Nous l'avons échappé belle, dit Waltermyer tâtant ses cheveux et sa barbe brûlés, et caressant le poil roussi de son cheval; et à présent, amis, comme l'incendie de la prairie ne se voit pas tous les jours, regardez bien ce spectacle, vous vous en souviendrez longtemps.

En effet, c'était un spectacle saisissant : partout, sur une ligne immense, roulaient furieusement des vagues de feu, rouges et grondantes, envoyant au ciel des reflets sanglants, demi-noyés dans des tourbillons de fumée. Sous le fléau implacable, les arbres, les feuillages, les hautes herbes disparaissaient comme une

goutte de cire dans une cuve pleine de métal en fusion. Et pendant que l'œil s'effrayait à suivre l'élément destructeur dans sa marche irrésistible, l'oreille entendait partout comme un tonnerre à voix basse, composé de crépitements sourds, de sifflements, de murmures incompréhensibles. Dans toutes les directions couraient affolés de terreur, des buffles, des panthères, des antilopes, et mille animaux de races différentes, dont la plupart tombaient foudroyés, dévorés par les flammes. La terre elle-même présentait un aspect sinistre et désolé; partout où avait passé l'ouragan embrasé, le sol noirâtre, crevassé et fumant, semblait bouleversé par quelque convulsion volcanique.

(La suite au prochain numéro.)

Un entrepreneur de bâtisses n'avait jamais vu la mer. Il a enfin l'occasion de faire un voyage à Marseille.

Sur le port de la Joliette, on lui demande comment il trouve la mer.

— Que c'est beau ! fait le maçon au comble de l'admiration. Puis il ajoute : Mais que de terrain de perdu !

A Nantes, l'affaire des farines saisies suit son cours régulier.
La boulangerie dont nous avons parlé est aujourd'hui entièrement fermée. Deux analyses des farines suspectées se font, l'une sur la réquisition du parquet, l'autre sur la demande de la municipalité.
Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le dernier numéro de l'*Univers illustré* excite un intérêt tout particulier par la beauté et la variété des gravures qu'il contient. Nous citerons : les Nouveaux uniformes de la garde

nationale mobile et de l'armée; le grand Sceau de Napoléon I^{er}; une Vue de chemin de fer du Pacifique; le Portrait du comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris; une Représentation théâtrale au Japon; la Revue comique du mois, douze gravures pleines de verve et d'esprit, par Cham; la Statue du Printemps, par Vélà, etc., etc. — L'*Univers illustré* n'a reculé devant aucun sacrifice pour conquérir la place qu'il occupe aujourd'hui à la tête des publications illustrées. Quant à sa partie littéraire, elle peut rivaliser avec les revues les plus justement célèbres, et l'on voit se succéder dans ses colonnes les signatures des écrivains les plus aimés et les plus éminents de notre époque.

BULLETIN FINANCIER.

Sans admettre encore la probabilité de complications nouvelles, la Bourse se montre inquiète, et cette inquiétude trouve une autre cause dans la situation hasardée faite, par les meneurs, à la spéculation.
De nombreuses offres ont fait perdre au 3 p. 100 le cours de 69 fr. et à l'Italien celui de 48. Le premier reste à 68.95 et le second à 47.90; c'est là, dans l'espace de quelques jours, une baisse considérable.
Les actions de la Banque ont perdu de nouveau 5 fr. à 3,180 et celles du Comptoir 5 fr. à 665.
Le Crédit foncier de 1,440 a reculé à 1,435, le Gaz parisien a varié de 1,440 à 1,435. Les obligations sont très-bien tenues : celles du Gaz central à 255 et celles de la Compagnie du gaz général de Paris à 260; ces deux valeurs offrent, aux cours actuels, l'avantage d'un

produit plus considérable, sans être inférieures à aucune autre en garantie.
Les obligations de la Compagnie des lits militaires ont toujours un marché très-animé; elles se sont élevées, depuis la semaine dernière, de 536 à 551 fr. L'avantage d'un arbitrage saute à tous les yeux : 20 obligations de chemins de fer produisent 300 fr. et coûtent 6,300 fr., tandis que le même produit s'obtient sur les obligations des lits militaires moyennant une dépense de 5,500 fr. La différence était autrement sensible lorsque j'ai conseillé ce placement pour la première fois.
Les obligations mexicaines, malgré ou à cause de la réunion du 5 avril, sont descendues de 130 à 128 fr.; les Petites Voitures sont cotées à 230 et la caisse Mirés de 42.50 à 43 fr. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (36^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-similé d'Aquarelles. — Musique, et cetera.
Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 16 de chaque mois.
La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.
Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.
La Bleue, avec 30 Gravures — total 48 par an — et 8 pages de Modes, Chronique, etc.
Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.
La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions; plus, chaque mois, une Planche de Patrons à découper, à pièces indépendantes :
Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.
Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.
A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (46^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

CINQUIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des quatre 1^{res} années forme quatre beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VINCENT PRIOU.

Les créanciers de la faillite du sieur Vincent Priou, marinier, demeurant au Thourel, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 28 avril courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.
(170)

A VENDRE

Pour cause de départ

MAISON

Avec JARDIN, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 51.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

Près Tours,

A 4 kilomètres du chemin de fer de Nantes,

TERRE DE 400 HECTARES

En plein rapport, et charmant château moderne, vastes servitudes, plusieurs corps de ferme, moulin à farine, petite distillerie, rivière, beau site.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. DURAND, rue de la Chèvre, à Tours, ou à M^e BIEMANT, notaire à Langeais. (139)

A VENDRE

MAISON ET JARDIN,

Situés rue du Plessis-Mornay et montée du Fort.

S'adresser à M. MILLERAND, propriétaire, qui l'habite, ou à M. VAILLIER, huissier. (136)

A VENDRE

TRÈS-BEAU JARDIN

Avec PIÈCE D'EAU,
Situé en face de la gare des marchandises.
S'adresser à M. NANCEUX. (115)

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile.
S'adresser à M. POIROU, marchand de bois à Saint-Florent. (120)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT,
Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon, appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-selées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

DEUX BELLES

PAIRES DE MEULES

A MOUDRE LES GRAINS,

A VENDRE

Avec une quantité d'engrenages.

S'adresser, pour les voir, à M. DE LALANDE-ROBIN, au Pont-Fouchard.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Avec jardin, écurie et remise, rue du Palais-de-Justice, n° 5.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (107)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Avec cour et jardin,

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par M^{me} Stoker.
S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (164)

A LOUER

MAISON,

Composée de salon, salle à manger, cuisine, office, trois chambres à coucher, grenier et cave.

S'adresser aux Bains, à M. RIVAUD.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

CONTINUATION

DE

VENTE MOBILIÈRE

Après décès,

Au château de Doué.

Le dimanche 19 avril 1868, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

On vendra :

Belle tapisserie pour tenture.
Calèche à un ou deux chevaux.
Meubles anciens et modernes, linge.
Literie, batterie de cuisine, vaisselle.
Billard avec ses accessoires.
Portail en fer, bibliothèque.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie,

LA PROVIDENCE.

DIRECTION DE SAUMUR.

M. GIRARDEAU, rue du Presbytère, près l'église de Nantilly à Saumur, prévient le public qu'il est chargé du portefeuille de la Compagnie d'Assurances contre l'Incendie LA PROVIDENCE. (150)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage est du prix de 15, 25 et 36 francs, pour un seul côté, et le bandage à RÉGULATEUR est du prix de 75, 150 et 200 francs. On peut sans aucun déplacement se procurer un de ces bandages ; il suffit pour cela d'indiquer le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 5.
S'adresser à M^{me} LEFÈVRE. (116)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes in-4°.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORCION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n° 6, à Saumur.
S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

ON DEMANDE un emploi de comptable ou autre. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 14 AVRIL. | | | BOURSE DU 15 AVRIL. | | |
|---|---------------------|---------|---------|---------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 69 20 | » 20 | » » | 69 10 | » » | » 10 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 99 40 | » 15 | » » | 99 10 | » » | » 30 |
| Obligations du Trésor. | 470 » | » » | 1 25 | 470 » | » » | » » |
| Banque de France. | 3185 » | » » | » » | 3180 » | » » | » 5 |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1455 » | 25 » | » » | 1465 » | 10 » | » » |
| Crédit Foncier colonial. | 490 » | » » | » » | 490 » | » » | » » |
| Crédit Agricole. | 630 » | » » | » » | 632 50 | » » | » » |
| Crédit Industriel. | 640 » | 2 50 | » » | 640 » | » » | » » |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 255 » | 10 » | » » | 255 » | » » | » » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 670 » | 2 50 | » » | 665 » | » » | » 5 |
| Orléans (estampillé). | 858 75 | 3 75 | » » | 860 » | 1 25 | » » |
| Orléans, nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1183 75 | 7 50 | » » | 1185 » | 1 25 | » » |
| Est. | 548 75 | » » | 1 25 | 552 50 | 3 75 | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 935 » | 7 50 | » » | 940 » | 5 » | » » |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 575 » | 6 25 | » » | 573 75 | » » | 1 35 |
| Ouest. | 547 50 | 3 75 | » » | 550 » | 2 50 | » » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1472 50 | 27 50 | » » | 1475 » | 2 50 | » » |
| Canal de Suez. | 327 50 | 17 50 | » » | 330 » | 2 50 | » » |
| Transatlantiques. | 350 » | 5 » | » » | 355 » | 5 » | » » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 47 50 | » 60 | » » | 47 75 | » 25 | » » |
| Autrichiens. | 550 » | 5 » | » » | 548 75 | » » | 1 25 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 372 50 | 7 50 | » » | 372 50 | » » | » » |
| Victor-Emmanuel. | 45 » | » » | 1 50 | 43 » | » » | 2 » |
| Romains. | 47 » | » » | » » | 45 50 | » » | 1 50 |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 320 » | 15 » | » » | 315 » | » » | 5 » |
| Saragosse. | 90 » | » » | 3 75 | 92 50 | 2 50 | » » |
| Séville-Xérès-Séville. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord-Espagne. | 74 » | 4 » | » » | 76 75 | 2 75 | » » |
| Compagnie immobilière. | 95 » | 2 50 | » » | 96 25 | 1 25 | » » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|--------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Nord. | 325 » | » » | » » | 324 50 | » » | » » |
| Orléans. | 319 » | » » | » » | 318 75 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 330 » | » » | » » | 330 » | » » | » » |
| Ouest. | 316 » | » » | » » | 316 50 | » » | » » |
| Midi. | 314 25 | » » | » » | 315 » | » » | » » |
| Est. | 318 50 | » » | » » | 319 50 | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,